



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :
c/o OEPN
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 1/2006	DATE :	9 février 2006
	LIEU :	Delémont, Salle Car postal
	HEURE :	10h00 – 12h30

<u>PARTICIPANTS :</u>		Distribution
R. Longet	equiterre, Président	1
Canton du Jura		
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
Communes et institutions suisses		
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
C. André-Fridez	Commune de Beurnevésin	1
Communes françaises		
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
Région Alsace (administration)		
B. Blanchard	DIREN Alsace	1
Sociétés civiles		
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
M. Forter	Consultant Collectif Bonfol	1
J.-L. Walther	Consultant Collectif Bonfol	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1
<u>EXCUSES :</u>		
Canton du Jura		
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
M. Buser	Consultant Gouvernement RCJU	1
bci		
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
Communes et institutions suisses		
Ch. Wenger	OFEV	1
H. Kaegi	Commune de Beurnevésin	1
Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)		
J. Normand	Sous-préfet d'Altkirch	1
Franche-Comté (administration, conseil régional)		
M. Halliez	Conseil régional Franche-Comté	1
M.-P. Collin Huet	DIREN Franche-Comté	1
Alsace (administration)		
M. Mouttet	DRIRE, Alsace	1
Haut-Rhin (administration, conseil général)		
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	1
A. Michel	DDASS Haut-Rhin	1
F. Demuth	Conseil général du Haut-Rhin	1
Territoire de Belfort (administration, conseil général)		
J. Raymond	DDAF du Territoire de Belfort	1
E. Lalaurie	DDASS du Territoire de Belfort	1
J. Monnier	Conseil général du Territoire de Belfort	1
J.-C. Meuley	Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine	1
Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du b. v. de la Largue et du sect. de Montreux		
D. Dietmann	SMARL	1

Sociétés civiles

Ph. Riat	WWF	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
J.-C. Probst	Unia Le Syndicat	1
S. Küffer Heer	Demeter Suisse	1
A. Fousseret	Collectif Bonfol, conseiller régional, vice-président de la CI	1
I. Chevalley	equiterre	1
J.-F. Gerber	Chambre de commerce et d'industrie JU	1

Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes et excuse tous les membres qui ont annoncé par courriel à S. Schmidt qu'ils ne pouvaient pas être présents pour la séance de ce jour.
- bci a adressé un courriel à Monsieur Longet dans lequel il est indiqué que la date du 9 février n'était pas adaptée à l'avancement du projet. En effet, la bci va présenter les consortiums qui vont réaliser les travaux d'assainissement de la DIB aux autorités cantonales et à la population de Bonfol le 21 février. Par conséquent, bci propose d'organiser une séance d'information pour la CIB le 23 février de 16h00 à 18h00 à Delémont. Au cours de cette séance, M. Fischer présenterait les consortiums dans la même forme qu'au cours des séances précédentes. La CIB se trouverait donc ainsi immédiatement informée après le canton et la commune. Cependant, jusqu'à ce courrier, la bci avait indiqué au président et à l'OEPN qu'elle ne pouvait dégager aucune disponibilité avant la 2^e quinzaine de mars, d'où la décision du président de maintenir la séance de ce jour.
- *Remarque* : La séance du 23 février 2006 a été annulée, n'ayant reçu que 4 inscriptions.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- L. Merguin Rossé a mentionné par courriel, adressé hier au président, qu'elle souhaite établir et définir ce qu'est l'état zéro (ou état initial avant les travaux d'assainissement de la DIB).

2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2005

- Le PV de la séance du 8 décembre 2005 est adopté sans modifications.

3. Communications

3.1. Démission de W. Wildi

- A propos de la démission de W. Wildi, un courriel de remerciement a été adressé au nom de la CIB. M. Longet souligne qu'il a toujours apprécié la présence de W. Wildi au sein de la CIB.
- Le collectif Bonfol est étonné de la démission de W. Wildi et souhaite avoir des précisions compte tenu qu'au cours de la conférence de presse de décembre, le ministre en charge du DEE a confirmé, en réponse aux questions des journalistes, que le canton conserverait son organisation.
- A. Bapst et F. Schaffter précisent que bien que les contrats des consultants du Gouvernement (MM. M. Buser et W. Wildi), arrivaient à échéance en juillet 2005, leur collaboration se poursuivait tacitement. M. W. Wildi a souhaité se retirer du projet en a informé le Gouvernement à la fin de l'année 2005, en relevant l'avancement du projet et les perspectives positives s'agissant des chances de réalisations de l'assainissement.
- M. Longet conclut en disant qu'il est important de savoir quelle partie a décidé de mettre fin au contrat et en proposant à F. Schaffter de préciser les conditions de ce retrait pour la prochaine séance.

3.2. Proposition de bci : présentation des projets d'assainissement des consortiums à la CIB le 23.02.06 de 16h00 à 18h00

- M. Longet dit que c'est une bonne opportunité pour les membres de la CIB. Les maires des communes françaises et suisses concernées pourront se rendre à la présentation qui aura lieu en soirée le 21 février à la salle communale de Bonfol.
- B. Blanchard ajoute qu'il ne pourra pas être présent à cette séance, car cette date tombe pendant les vacances scolaires en France. J. Normand a également précisé par téléphone qu'il ne pourra pas être présent pour cette séance du fait des vacances.
- Le collectif Bonfol n'est pas disponible le 23.02.06 et souhaiterait pouvoir participer à la séance organisée à la commune de Bonfol le 21.02.06. Il s'étonne des délais très courts prévus par la bci.
- P. Girardin proposera à la commune et à bci d'inviter le collectif Bonfol à la séance qui aura lieu dans sa commune.
- R. Longet décide d'adresser une invitation aux membres de la CIB pour cette date, tout en précisant que: **le président se réserve le droit d'annuler la séance du 23.02.06 si le nombre de participants est insuffisant. Les membres ont jusqu'au 16.02.06 pour confirmer leur participation.**

3.3. Information du canton

A. Bapst présente les dernières actualités du projet (cf. éléments de la présentation en annexe):

3.3.1. Situation de la procédure: L'accord particulier entre le canton et la bci est en cours de finalisation. La signature de cet accord est prévue le 21.02.06.

3.3.2. Avancement des exigences E1 : Les compléments hydrogéologiques, historiques, émissions des gaz, ventilation / traitement de l'air, transport et exportation des déchets ont été traités partiellement en 2005 (cf. tableau joint en annexe). Après la séance de présentation des consortiums du 21.02.06, des séances techniques sont planifiées pour finaliser les exigences E1 mentionnées dans la prise de position du canton de septembre 2004 et confirmées dans la décision de l'OEPN de novembre 2005 (séances avec les consortiums prévues les 24.02.06 et 15.03.06). En janvier, une séance avec bci a permis de démarrer le traitement du complément E12.1 (cahier des charges de la notice d'impact). Une séance s'est tenue avec l'office des forêts pour élaborer le dossier de défrichement. Une séance sur ce sujet est également prévue entre la bci et l'OFEV le 16.03.06.

3.3.3. Initiation du plan spécial sous la conduite du SAT (service d'aménagement du territoire) : Au cours d'une séance qui a réuni le 23.01.06 tous les services techniques du canton concernés par le plan spécial et le permis construire, M. Nussbaumer, chef du SAT, a présenté le calendrier pour l'année 2006 et la définition des étapes du plan spécial. Les délais fixés par bci sont très courts, mais le canton a mis en place une structure qui permettra de gérer cette charge de travail. D'après ce calendrier, le premier dépôt du plan spécial est prévu en juin, avec une remise des dossiers finalisés en septembre. Ce calendrier implique que tous les compléments E1 exigés par le canton soient traités avant la fin avril.

3.3.4. Réponses et informations (questions des parlementaires et interventions diverses): le sujet de l'assainissement de la DIB a été abordé au cours d'une séance à la Préfecture de Belfort le 27 janvier 2006 entre M. le Préfet Pleyvel et M. le Ministre Roth. 3 questions parlementaires sur l'assainissement ont été déposées en décembre 2005 et janvier 2006 lors des séances du parlement jurassien.

Suite aux différentes interrogations des membres de la CIB, A. Bapst et F. Schaffter apportent les précisions suivantes :

L'accord cadre, dont un premier projet a été élaboré début 2005, a seulement été finalisé au cours des dernières semaines, car le Gouvernement du canton du Jura voulait encore avoir certaines précisions de la part de bci sur certains termes de cet accord.

Au sujet des piézomètres dans la série des Vosges, le canton confirme que cette exigence est maintenue (décision d'assainissement du 28 novembre 2005 : le projet est accepté sous réserve que bci fournisse l'ensemble des compléments). Les résultats de la modélisation hydrogéologique de la nappe des cailloutis du Sundgau réalisée par bci (exigence E2.5) montre que des piézomètres supplémentaires seront certainement réalisés pour renforcer l'efficacité de la barrière hydraulique (CSS: concept de surveillance et de sécurité de la bci). Le Canton suggère à la bci de réaliser, par la même

occasion, les 3 piézomètres exigés dans les séries des Vosges pour améliorer les connaissances hydrogéologiques régionales en aval de la DIB.

Concernant la procédure, en juin se déroulera la procédure d'information / participation au cours de laquelle tous les citoyens pourront s'exprimer et faire part de leurs remarques. Cette première phase du dossier est exigée par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) mais n'ouvre pas de voie de droit. Le dépôt public du dossier est prévu pour le mois de septembre, sur une durée de 30 jours, au cours de laquelle les oppositions pourront être formulées, avec possibilités de recours. Avec un tel calendrier, il est probable que la procédure d'enquête publique française se déroule en juillet-août.

- R. Longet pense que le calendrier proposé par bci est ambitieux. De plus, il ne lui paraît pas judicieux de lancer la procédure en France pendant les mois de juillet-août, et qu'il faudrait envisager de repousser l'enquête publique à l'automne.
- B. Blanchard dit qu'il est nécessaire que les personnes puissent s'exprimer avant le dépôt final.
- M. Forter constate que le calendrier de bci est irréaliste et demande quelle est la position du canton ?
- A. Bapst répond que le canton considère également que le calendrier est très serré, mais qu'il a pris des dispositions pour répondre dans les délais et que c'est à présent à bci de fournir les dossiers demandés.
- J.-C. Hennet constate qu'il faut éviter de spéculer sur ce sujet sans la présence de la bci.
- J.-R. Frisch pense que ce n'est pas le moment de freiner la bci et qu'il faut aller de l'avant. Il sera très étonné si tout est prêt pour fin juin et pense que pour l'instant il faut laisser travailler les ingénieurs.

3.4. Information des communes

La commune de Bonfol est très satisfaite des décisions prises par la bci en fin d'année 2005, concernant l'exonération des coûts des collectivités jurassiennes. Elle a eu plusieurs séances avec la bci :

- 10.01.06 : rencontre avec les consortiums : transports/incinération,
- 13.01.06 : rencontre avec l'office des forêts : défrichement (14ha) - stockage en forêt ou en zone agricole,
- 23.01.06 : rencontre avec le SAT : étape du plan spécial,
- 1.02.06 : rencontre avec bci : discussion sur différents sujets qui inquiètent la population de Bonfol : voies d'accès (chemin de fer,...), décharge d'ordures ménagères, évacuation et traitement des eaux de la DOM, hébergement des travailleurs,...
- 21.02.06 : une séance de présentation des consortiums est prévue pour la population de Bonfol et des communes voisines. P. Girardin demandera s'il est possible d'inviter le collectif Bonfol à cette séance.

4. Rôle de la CI en 2006, projets d'activités et en particulier rôle de la CI, avant, pendant et après l'enquête publique en Suisse et en France

Rôle de la CI

- R. Longet demande aux membres de la CI qu'ils réfléchissent au rôle que celle-ci veut jouer au cours de l'année 2006. Le rapport d'activité 2005 doit encore être finalisé. Il propose que le rythme des séances de la CIB soit de 4/an, calées sur des moments clés du projet (cf. calendrier point n°7 de ce PV).
- L. Merguin Rossé dit qu'il sera difficile à la CIB de communiquer sur le projet car il y a des différences de point de vue au sein de ses membres.
- R. Longet demande si le canton a prévu des séances d'information de la population ?
- F. Schaffter précise que c'est le rôle du canton d'organiser ces séances d'information. C'est le SAT qui est chargé de convoquer ces séances. Un membre du SAT pourrait être convoqué aux prochaines séances de la CIB.

- R. Longet propose d'avoir une discussion avec le SAT pour connaître sa position au sujet du rôle de la CIB avec la procédure qui va débiter.

Rapport hydrogéologique de J. Mania

- J.-L. Walther mentionne les rapports commandés par le conseil régional de Franche-Comté. Plusieurs rapports ont été réalisés en collaboration avec le professeur Mania, le bureau Antéa et lui-même. Ces rapports concernent, l'hydrogéologie de la DIB, l'étude de risques pour les eaux souterraines et superficielles dans la région de Belfort, la réalisation de piézomètres supplémentaire, etc. Pour l'instant, ces rapports doivent être présentés aux représentants de l'Etat français (sous-préfet d'Altkirch), c'est pourquoi les séances prévues à Besançon n'ont pas pu avoir lieu. Il ajoute qu'au cours d'un entretien avec le ministre du DEE, ce dernier a validé le souhait du collectif Bonfol de rencontrer les experts hydrogéologiques du canton.
- J.-R. Frisch dit qu'il souhaite prendre connaissance de ces rapports pour pouvoir se faire une opinion, avant que le canton ne valide les compléments demandés à bci.
- R. Longet rappelle que ces rapports n'ont pas été commandés par la CIB mais par le conseil régional de Franche-Comté. Il demande comment ces rapports pourraient être soumis aux communes françaises ?
- J.-L. Walther précise que le sous-préfet est chargé d'organiser la consultation et de faire la coordination entre les services de l'état et les communes Françaises. La région de Franche-Comté ne peut pas rendre de décision sur le contenu scientifique de ces rapports car elle ne dispose pas de spécialiste. C'est à la DIREN et à la DDAF de prendre position.
- R. Longet décide d'écrire un courriel à A. Fousseret du conseil régional de Franche-Comté pour qu'il livre rapidement les rapports des experts français.
- J.-R. Frisch souhaite connaître les résultats des séances qui se sont déroulées entre les experts et le BRGM.
- A. Bapst répond que les travaux ont porté sur le contexte hydrogéologique général et sur la modélisation des eaux souterraines. En février, un essai de pompage est prévu pour contrôler les résultats de la modélisation. A la suite de ces investigations, des piézomètres supplémentaires pourront être réalisés pour renforcer la barrière hydraulique. M. Elsass (BRGM) a participé à quelques séances avec bci et les experts du canton au sujet de l'hydrogéologie. Il est invité à la séance du 24.04.06 au cours de laquelle sera présenté le rapport final sur la modélisation des eaux souterraines.

Modélisation ISSKA

- J.-L. Walther souhaite mandater l'ISSKA pour faire une modélisation 3D des écoulements souterrains dans l'environnement de la DIB sur la base des connaissances actuelles, pour que ces données complexes soient plus accessibles au public (vulgarisation). Cette modélisation pourrait avoir un lien avec le rapport du prof. Mania. Elle permettra de distinguer les relations avec les différentes nappes d'eaux souterraines et les écoulements en direction de la France. Ces informations pourraient faire l'objet d'un cd-rom qui serait distribué à la population. Le fichier serait trop lourd pour pouvoir être mis sur le site Internet de la CIB.
- M. Wüthrich pense qu'il faudrait plutôt que ce modèle puisse être disponible sur le site internet.
- J.-R. Frisch mentionne qu'une modélisation des eaux souterraines est en cours de finalisation par la bci.
- A. Bapst dit qu'en effet une modélisation est bien réalisée par le bureau CSD et qu'elle fait encore l'objet de discussion avec les experts du canton (CHYN).
- L. Merguin Rossé soutient ce projet qui est un outil de communication et de vulgarisation.
- J.-C. Hennet dit au sujet du rôle de la CIB, que la question des séances d'information pour la population de la CIB et la création de support de communication, posent une série de problèmes qui n'ont pas encore été débattus. Même si les expériences des années précédentes ont montré que les séances d'information de la CIB ont bien fonctionné dans le contexte de l'époque, il n'est pas sûr qu'à l'avenir le rôle de la CIB soit d'informer la population, car à ce stade du projet il y a des différences d'opinion sur le dossier au sein de la CIB. Celle-ci doit plutôt jouer le rôle d'un forum d'échange interne, où chaque opinion peut s'exprimer. C'est problématique d'informer le public.

- J.-L. Walther revient sur l'outil de modélisation qui permettrait, selon lui, de résoudre le point le plus conflictuel du dossier.
- J.-C. Hennet répond qu'il faut se placer dans un contexte plus général. Seule la bci peut présenter le projet d'assainissement avec les consortiums. Des assemblées d'informations publiques seront organisées par le canton et la bci. Le rôle de la CIB est plutôt de débattre sur le projet au cours de ses séances internes, de manière à ce qu'il soit acceptable au moment de la publication. De plus, il ne s'opposera pas à ce projet de modélisation s'il est accepté par la majorité des membres et qu'un budget est obtenu.
- R. Longet ajoute que l'avantage de la CIB est qu'elle réunit toutes les opinions des différents partenaires. De ce fait, il n'est pas possible qu'il en ressorte une seule opinion. Il doute que cela soit le rôle de la CIB de financer cette modélisation 3D.
- J.-L. Walther dit que cette modélisation 3D est nécessaire pour permettre aux personnes non initiées de comprendre les écoulements souterrains.
- A. Bapst n'est pas d'accord et répond que la modélisation des écoulements souterrains, en 3D, dans un tel milieu, est trop problématique. En dernier lieu, il serait nécessaire que les experts du canton (P. Perrochet et D. Hunkeler) en débattent avec P.-Y. Jeannin de l'ISSKA pour se déterminer sur la faisabilité, l'utilité et surtout la représentativité de cette modélisation 3D.
- R. Longet propose que les experts CHYN / ISSKA se rencontrent, puis qu'ils fassent part à la CIB de leur préavis, à la suite de quoi une demande de budget pour réaliser cette modélisation 3D pourrait être faite auprès de la bci.

5. Rapport d'activité 2005

- R. Longet dit qu'il attend encore les remarques de la bci. Si ces changements comportent des modifications importantes, la commission sera à nouveau sollicitée de se prononcer, en cas contraire, le rapport sera transmis pour publication et diffusion.
- M. Wutrich pense que ce rapport est bon et résume bien les activités de la CIB en 2005. Il fait quelques remarques qui sont prises en compte par R. Longet.
- M. Forter dit également que ce rapport lui convient.

6. Budget 2006

- R. Longet propose de valider le budget tel que proposé dans l'ordre du jour. Il pourra soutenir, dans un 2^e temps, par une demande complémentaire, le financement du projet ISSKA auprès de la bci s'il devait être confirmé (soit env. 50'000 CHF supplémentaires).
- Tous les membres valident le budget, à une exception (L. Merguin Rossé). M. Forter aurait souhaité que le projet ISSKA soit intégré dès à présent dans le budget.
- Le président adressera donc une requête à la bci à hauteur de 50'000.- CHF couvrant la totalité des frais de la commission.

7. Calendrier de la CIB en 2006

- **Séance 2/2006** - journée complète à Delémont - Traitement des exigences E1 et plan spécial (inviter un représentant du SAT) :
 - le vendredi 28 avril 2006
- **Séance 3/2006** – journée complète à Besançon – hydrogéologie, rapport de M. Mania:
 - A déterminer:
 - le vendredi 16 juin 2006
 - ou le lundi 19 juin 2006
 - ou le vendredi 30 juin 2006

- **Séance 4/2006** – éventuellement journée complète à Pfetterhouse ou à Réchésy, à la demande de Monsieur Ecoffey, pour faire une information publique (à confirmer)
 - Septembre 2006
- **Séance 5/2006** :
 - A voir : décembre 2006

8. Etat initial

- L. Merguin Rossé a adressé des courriers au ministre du DEE et formulé des questions parlementaires sur le sujet. Elle souhaite bien cadrer ce qu'est l'état initial.
- J.-L. Walther souhaite rencontrer les experts de l'OEPN pour faire le point sur ce sujet. Il souhaite également aborder le CSS.
- A. Bapst répond que ces éléments sont discutés avec la bci et font partie des exigences du canton. Pour l'état initial, le canton dispose de beaucoup de données sur les eaux (des données doivent encore être obtenues pour la Série des Vosges). Des analyses de sols sont demandées par le canton dans le cadre de la prise de position.
- R. Longet dit que c'est important de savoir s'il y a aujourd'hui des lacunes dans les données.
- A. Bapst répond que le canton fait également des campagnes pour rechercher des paramètres qui ne sont pas analysés de manière systématique dans les campagnes de bci.
- J.-L. Walter mentionne qu'il constate toujours des erreurs dans les rapports de bci. Par exemple, la source de Pfetterhouse est toujours donnée avec un débit de 100 l/ min alors que le débit est d'après un rapport français de 1000 l/min, ce qui a une influence sur les dimensions du bassin versant de cette source.
- R. Longet propose que les points de controverse soient discutés à la prochaine séance.
- L. Merguin Rossée rapporte les inquiétudes du médecin de Bonfol sur le suivi de la santé de la population. Elle a lancé une intervention parlementaire à ce sujet et attend une réponse du Gouvernement.
- R. Longet rappelle le dernier débat de la CIB. Au cours de la précédente séance, il en était ressorti qu'il ne faut pas affoler la population en laissant courir le bruit que d'assainir la DIB serait plus dangereux que la laisser en place.

9. Divers, prochaines séances

- **Séance de la CIB 2/2006 à Delémont le vendredi 28 avril** (de 10h00 à 16h00 : horaires et salle de séance à confirmer).

Pour le procès-verbal : Sandrine Schmidt

16.02.06/SS

Annexe : Présentation de A. Bapst

III. Etat d'avancement du traitement des compléments E1 au 13.01.06

REGROUPEMENT DES EXIGENCES E1	EXIGENCES DE BASE	N° DES EXIGENCES E1	REM.
HISTORIQUE et substances critiques contenues dans la décharge	- historique du remplissage - Topographie du fond - géotechnique déchets - Substances critiques	E1.2 E1.3 E1.4 E11.1	A valider
HYDROGEOLOGIE et hydrodynamisme des différentes formations (F.)	- F. des Argiles de Bonfol - F. des Cailloutis du Sund. - Modélisation	E2.1 E2.3 E2.5	
HISTORIQUE et HYDROGEOLOGIE	- Identification / quantification Subst. - F. Série des Vosges	E1.1 E2.4	
BASES DE HALLE / GEOTECHNIQUE	Aménagement global du site de déconstruction	E5.1	
AMENAGEMENT SITE DE DECONSTRUCTION, CONCEPTION DES HALLES	Aménagement global du site de déconstruction	E5.1	
EMISSION DES GAZ VENTILATION ET TRAITEMENT DE L'AIR	Gestion des effluents gazeux Ventilation et traitement de l'air	E7.1 E7.2	
PROJET DESORPTION THERMIQUE	Projet de désorption thermique	E9.1	
TRANSPORT ET EXPORTATION DES DECHETS	Conditions pour transports Conditions pour exportations	E10.1	
SANTE & SECURITE AU TRAVAIL	- Processus - Organisation travaux - Analyse risques succincte	E11.2 E11.3 E11.4	
ENVIRONNEMENT, FORET ET SANTE PUBLIQUE	- Cahier charges Notice Impact - Analyse risques succincte OPAM - Projet défrichement	E12.1 E12.3 E12.5	
PLAN QES	- Plan QES - documentation phase pilote	E13.1 E13.5	

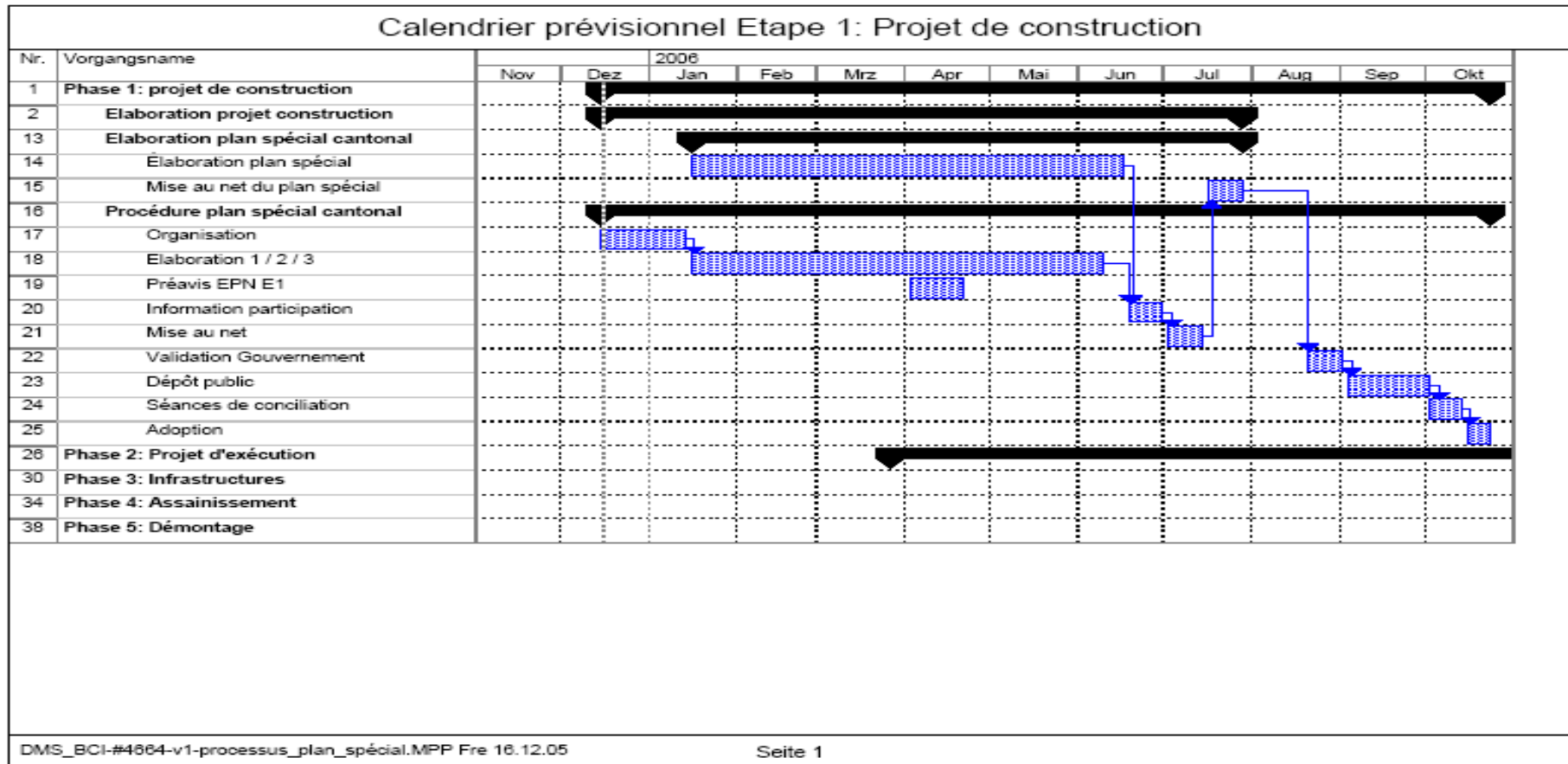
Compléments validés, ou à valider (1 cas)

Compléments abordés, pas réalisés ou en cours de réalisation

Questions d'infrastructure qui seront abordées dès que les projets émanant des consortiums mandatés par bci auront été définis

COMMISSION D'INFORMATION DIB : 09.02.06

Annexe 3 Calendrier prévisionnel, selon document bci



COMMISSION D'INFORMATION DIB : 09.02.06

Ordre du jour / Pt 7. INFORMATIONS RCJU

- 1. Situation de la procédure**

- 2. Avancement des exigences E1**
 - Environnement et santé publique : E12.1, E12.3 et E12.5
 - Interventions des consortiums d'entreprises

- 3. Initiation du plan spécial, sous la conduite du SAT (Service aménagement du territoire)**
 - définition des étapes
 - calendrier prévisionnel

- 4. Réponses et informations (questions parlementaires et interventions diverses)**
 - état initial de l'environnement (pt suivant)
 - concept de surveillance pendant et après les travaux
 - poursuite de l'élaboration des compléments exigés par le Canton
 - suivi de l'état sanitaire de la population et des travailleurs durant la phase d'assainissement